

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2626

27 septembre 2014

### SOMMAIRE

25 Capitol S.A. ....	126006	much-net financial software & services S.à.r.l. ....	126006
45 Orfeo S.A. ....	126007	Muguet Lux S.A., SPF ....	126002
A.C. Décor (Atelier Créatif) S.à r.l. ....	126010	Myway Invest S.A. ....	126002
Adiant Solar Opportunities I S.A. ....	126010	Natural Resources Development Corp S.A. ....	126002
Adlershofer S.à r.l. ....	126010	NewfoundlandEnergy Luxembourg ....	126002
Aismare Lux Holdings ....	126014	Parcade S.A. ....	126004
Aklim S.à r.l. ....	126007	Partners Group Global Infrastructure SI-CAV ....	126005
AMT Capital Holdings S.A. ....	126017	P.C.M. S.A. ....	126004
Aramis Properties S.à r.l. ....	126009	P.C.M. S.A. ....	126004
A Tempo S.A. ....	126011	PCRH S.A. ....	126005
Baganza Investments S.A. ....	126008	Peinture Backes & Cie ....	126003
Barolux S.A. ....	126009	PGM LUX ....	126005
Barosa S.à r.l. ....	126022	Phimac Lux s.à r.l. ....	126005
BCG Holding S.à r.l. ....	126009	Polena S.A. ....	126003
BGG Management S.à r.l. ....	126009	Prodware Luxembourg S.à r.l. ....	126003
Blue Water Holding S.A. ....	126008	Prospector Offshore Drilling Rig Construction S.à r.l. ....	126004
Bourgey Montreuil Lux S.A. ....	126009	Prospero (Luxembourg) S.à r.l. ....	126004
BR Viking S.à r.l. ....	126010	Raimul Holdings S.A. ....	126002
Buzios Trading S.A. ....	126010	Rheinlanddamm II S.à r.l. ....	126003
Cedar Partners S.A. ....	126008	Rheinlanddamm S.à r.l. ....	126003
Central Africa Growth SICAR, S.A. ....	126025	Stonebridge Group S.A. ....	126006
Clearsight Turnaround Fund II GP ....	126048	Time Power Advantage ....	126008
Coop Management S.A. ....	126044	Touva S.A. ....	126008
Dalba Partners S.A. ....	126023	ULB Consult ....	126047
Dre Holdings Luxembourg S.C.A. ....	126041	Universal Capital S.A. ....	126007
Early Birds S.A. ....	126036	WindNRG S.A. ....	126005
ECU S.à r.l. ....	126039	Worms & Cie S.C.A. ....	126020
FDM Investment Corporation Soparfi ..	126048	Zeien Sàrl ....	126007
FEC Lux Holdco S.à r.l. ....	126048	Zeltweg SCI ....	126007
Fidra S.A. ....	126048		
Frun Holdco ....	126028		
HF Main Insight S.à r.l. ....	126045		
MO.CO.PO. Luxembourg S.A. ....	126006		

**Muguet Lux S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.  
R.C.S. Luxembourg B 153.506.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Référence de publication: 2014106918/10.

(140126881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

---

**Myway Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 152.046.

Le Bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014106922/10.

(140126983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

---

**NewfoundlandEnergy Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 2.500.000,00.**

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.  
R.C.S. Luxembourg B 177.333.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Référence de publication: 2014106934/10.

(140127618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

---

**Natural Resources Development Corp S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 136.040.

La Fiduciaire Fernand SASSEL & Cie SA est radiée avec effet immédiat du poste de commissaire aux comptes.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2014.

NATURAL RESOURCES DEVELOPMENT CORP S.A.

Herald Janssen

*Administrateur*

Référence de publication: 2014106938/13.

(140127746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

---

**Raimul Holdings S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 162.502.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014107056/11.

(140128011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

---

**Rheinlanddamm S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.****Capital social: EUR 11.687.400,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 130.574.

Les comptes consolidés de CBRE European Office Fund CV au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014107051/13.

(140127602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

---

**Rheinlanddamm II S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.****Capital social: EUR 642.400,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 130.575.

Les comptes consolidés de CBRE European Office Fund CV au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014107050/13.

(140127603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

---

**Prodware Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4702 Pétange, 24, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 104.768.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014107034/10.

(140127212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

---

**Polena S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 54.903.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014107028/9.

(140127728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

---

**Peinture Backes & Cie, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8509 Redange-sur-Attert, 7, rue d'Eil.

R.C.S. Luxembourg B 92.996.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014107005/9.

(140127836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

---

**Prospector Offshore Drilling Rig Construction S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 165.643.

—  
Veillez prendre note que Messieurs Hugo FROMENT et Andrew O'SHEA, gérants de classe B, résident désormais professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Pour avis sincère et conforme

*Pour Prospector Offshore Drilling Rig Construction S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014107008/13.

(140127301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

---

**Prospero (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 200.000,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R.C.S. Luxembourg B 151.899.

—  
Les comptes annuels audités au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2014107009/13.

(140127110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

---

**Parcade S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R.C.S. Luxembourg B 134.931.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014107013/10.

(140127623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

---

**P.C.M. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 84, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 99.560.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014106997/9.

(140127179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

---

**P.C.M. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 84, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 99.560.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014106996/9.

(140127178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

---

**PGM LUX, Société Anonyme.**

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 146.100.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Fiduciaire WBM  
*Experts comptables et fiscaux*  
Signature

Référence de publication: 2014107022/13.

(140127805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

---

**Partners Group Global Infrastructure SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 167.146.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2014107002/10.

(140127352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

---

**PCRH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 143.682.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014107018/9.

(140127347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

---

**Phimac Lux s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 167.769.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014107023/10.

(140127219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

---

**WindNRG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4222 Esch-sur-Alzette, 195-197, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 146.099.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2014.

*Pour compte de WindNRG S.A.*  
Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2014107235/12.

(140128083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

---

**MO.CO.PO. Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 105.032.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement du 10 juillet 2014, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour insuffisance d'actifs les opérations de liquidation de la société anonyme MO.CO.PO. LUXEMBOURG S.A. ayant eu son dernier siège social à L-2613 Luxembourg, 1, Place du théâtre. Ce même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme  
Maître Marie-Laure CARAT  
*Le Liquidateur*

Référence de publication: 2014107278/16.

(140128511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

**Stonebridge Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 106.349.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement du 10 juillet 2014, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actifs les opérations de liquidation de la société anonyme STONEBRIDGE GROUP S.A. ayant eu son dernier siège social à L-2449 Luxembourg, 47, Boulevard Royal. Ce même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme  
Maître Marie-Laure CARAT  
*Le Liquidateur*

Référence de publication: 2014107280/16.

(140128489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

**25 Capitol S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 162.121.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014107249/10.

(140126815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

**much-net financial software & services S.à.r.l, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 159.170.

—  
Par la présente, je soussigné Nikolai Bukureschtliw, demeurant professionnellement à Kennedyallee 1-5, D-53175 BONN, déclare avoir démissionné de ma fonction de Managing Director en date du 18 juillet 2014 de la société much-net financial software & services S.à.r.l., ayant son siège social à 22, boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG et immatriculée au R.C.S. sous le numéro B 159170.

Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Nikolai Bukureschtliw.

Référence de publication: 2014107263/12.

(140127904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

**Zeien Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4410 Soleuvre, Z.A. Um Woeller.

R.C.S. Luxembourg B 20.502.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014107245/10.

(140127004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

**45 Orfeo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 77.018.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2014107251/10.

(140126823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

**Zeltweg SCI, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg E 4.338.

Par la présente, nous vous informons de la dénonciation du siège social de la société ZELTWEG SCI, 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, RCS Luxembourg E 0004338, en date du 15 juillet 2014 par Facts Services S.A., et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15/07/2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014107243/12.

(140127680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

**Universal Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 116.426.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*L'Organe de Gestion*

Référence de publication: 2014107199/11.

(140127057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

**Aklim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 164.433.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014107327/11.

(140128504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

**Time Power Advantage, Société Anonyme.**

Siège social: L-6680 Mertert, 2, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 147.404.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014107184/9.

(140126716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

**Touva S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 99.656.

Le Bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014107189/10.

(140126985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

**Baganza Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 152.484.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 déposés antérieurement le 22/07/2014 sous la référence L140127505 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014107358/11.

(140128693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

**Blue Water Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 166.221.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 juin 2014*

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Nils Kruse en qualité d'administrateur de la Société avec effet au 30 août 2013.

Extrait sincère et conforme

Blue Water Holding S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2014107371/13.

(140128947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

**Cedar Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 133.510.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRIVATE INVESTMENT TRUST SARL

Signature

Référence de publication: 2014107402/11.

(140128592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

**Barolux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Wecker.  
R.C.S. Luxembourg B 183.547.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22 juillet 2014.  
Référence de publication: 2014107379/10.  
(140128830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

---

**BCG Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 38.676.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 86.337.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 16 juillet 2014.  
Référence de publication: 2014107381/10.  
(140128994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

---

**Bourgey Montreuil Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3378 Livange, 5, rue Geespelt.  
R.C.S. Luxembourg B 98.539.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2014107389/9.  
(140128377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

---

**BGG Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 157.421.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 14 juillet 2014.  
Référence de publication: 2014107387/10.  
(140128993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

---

**Aramis Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.525,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 128.116.

*Extrait d'une résolution écrite des associés de la société datée du 14 juillet 2014*

Il résulte de ladite résolution que les associés de la Société ont pris acte de la démission de Monsieur Axel HARLOFF en tant que gérant de la Société avec effet au 11 juillet 2014.

Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Pour extrait conforme

Marcus PETER

*Mandataire*

Référence de publication: 2014107338/15.

(140129311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

---

**A.C. Décor (Atelier Créatif) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5865 Alzingen, 39, rue de Roeser.

R.C.S. Luxembourg B 142.028.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014107293/10.

(140129025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

**Adiant Solar Opportunities I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 162.594.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014107295/9.

(140128838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

**Adlershofer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 112.758.

Les comptes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014107296/9.

(140128706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

**BR Viking S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 157.930.

*Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 30 juin, 2014*

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Christopher John McCormack avec effet au 30 juin 2014;
- de nommer Alexis Gisselbrecht, né le 27 février 1978, Strasbourg, France, ayant son adresse professionnelle au 12, Throgmorton Avenue, EC2N 2DL Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant avec effet au 30 juin 2014;

Luxembourg, le 30 juin 2014.

Référence de publication: 2014107394/14.

(140128875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

**Buzios Trading S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 105.642.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2014.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2014107397/12.

(140128260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

**A Tempo S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-4384 Ehlerange, Zare Ouest.  
R.C.S. Luxembourg B 188.810.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatorze,

Le neuf juillet,

Pardevant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Roselyne CHENILYER, employée privée, née à Troyes (France) le 9 avril 1960, demeurant à F-57000 Metz (France), 4C, rue de la Pierre Hardie.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre la personne ci-avant désignée et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de «A TEMPO S.A.»

**Art. 2.** Le siège de la Société est établi à Ehlerange.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La Société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet social, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers: toutes opérations généralement quelconques se rapportant à l'activité de conseil économique.

La Société a en outre pour objet social la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toutes activités et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la Société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou pouvant en faciliter la réalisation, l'extension ou le développement.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000.- €), représenté par trois mille cent (3100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10.- €) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix de l'actionnaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société.

La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Cependant au cas où la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique sont élus par l'assemblée des actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la Loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, e-mail ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la Société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la Société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature conjointe ou individuelle de toute autre personne ou personnes à qui de tels pouvoirs auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.

En cas de désignation d'un administrateur délégué à la gestion journalière, la Société sera exclusivement liée par la seule signature de cette personne.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

En cas d'administrateur unique, la Société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique.

**Art. 13.** La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération. Ils peuvent être réélus.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 30 mars à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 16.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la Société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Au cas où une action est détenue en usufruit et en nue-propiété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) au moins pour la formation du fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Au cas où l'action est détenue en usufruit et en nue-propiété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

### Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.
2. La première assemblée générale annuelle se tiendra le 30 mars 2015.
3. Les premiers administrateurs et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la Société.

### Souscription et paiement

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée déclare souscrire les actions comme suit:

Madame Roselyne CHENILYER, prénommée, trois mille cent (3.100) actions.

Les actions ont été libérées en numéraire à raison de vingt-cinq pour cent (25%), de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) est à la disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Constatations*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cents (1.300.-) euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1. - Le nombre d'administrateurs est fixé à un (1), et celui des commissaires aux comptes à un (1).

2.- Est appelée aux fonctions d'administrateur unique:

Madame Roselyne CHENILYER, employée privée, né à Troyes (France) le 9 avril 1960, demeurant à F-57000 Metz (France), 4C, rue de la Pierre Hardie.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Thierry Michel Nicolas GRUN, né le 6 décembre 1961 à Metz (France), demeurant professionnellement à L-4384 Ehlerange, Zare Ouest.

4.- Le siège social est établi à L- 4384 Ehlerange, Zare Ouest.

5.- Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle en 2020.

DONT ACTE, fait et passé à Dudelange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. CHENILYER, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 juillet 2014. Relation: EAC/2014/9611. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 16 juillet 2014.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2014107292/197.

(140128424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

#### **Aismare Lux Holdings, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 30.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 176.544.

In the year two thousand and fourteen, on the second day of June.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### **THERE APPEARED:**

Aismare Limited, a private company limited by share, having its registered office at 34A Station Road Potters Bar EN6 4HE United Kingdom and registered with the Companies House under number 7634146, (the "Sole Shareholder");

hereby represented by Flora Gibert, notary's clerk residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

It is the Sole Shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of "Aismare Lux Holdings" having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 176544 and incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated 9 April 2013, published on 28 May 2013 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1254 page 60153 (hereafter referred to as the "Company"). The Company's articles of incorporation (the "Articles") have been amended for the last time on 11 November 2013 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 21 December 2013 number 3264 page 156669.

The share capital of the Company is currently set at twenty-eight thousand four hundred ninety-four Euros (EUR 28,494.-) represented by twenty-eight thousand four hundred ninety-four (28,494) shares (parts sociales) of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

The Sole Shareholder, duly represented as stated hereinabove, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken, has decided to vote on all items of the following agenda:

a. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of one thousand five hundred and six Euros (EUR 1,506.-) in order to raise it from its current amount of twenty-eight thousand four hundred ninety-four Euros (EUR 28,494.-) to thirty thousand Euros (EUR 30,000.-) by creating and issuing one thousand five hundred and six (1,506) new shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, (the "New Shares") together with a total share premium of an amount of one million two hundred eighty-six thousand eight hundred ninety-four Euros (EUR 1,286,894.-);

b. Subscription and full payment by the Sole Shareholder of the New Shares at premium, by a contribution in cash;

c. Subsequent modification of paragraph 1 of Article 5.1 of the articles of incorporation of the Company ("Subscribed Share Capital"); and

d. Miscellaneous.

Consequently, on the basis of the above agenda, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of one thousand five hundred and six Euros (EUR 1,506.-) in order to raise it from its current amount of twenty-eight thousand four hundred ninety-four Euros (EUR 28,494.-) to thirty thousand Euros (EUR 30,000.-) by creating and issuing one thousand five hundred and six (1,506) New Shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, together with a total share premium in an amount of one million two hundred eighty-six thousand eight hundred ninety-four Euros (EUR 1,286,894.-).

#### *Subscription - Payment*

Thereupon appeared the Sole Shareholder, duly represented as stated hereinabove which declares to subscribe to the New Shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, together with a total share premium in an amount of one million two hundred eighty-six thousand eight hundred ninety-four Euros (EUR 1,286,894.-).

The person appearing declares that the New Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, together with a total share premium in an amount of one million two hundred eighty-six thousand eight hundred ninety-four Euros (EUR 1,286,894.-) have been entirely paid up in cash by the Sole Shareholder and that the Company has from now on at its disposal the total amount of one million two hundred eighty-eight thousand four hundred Euros (EUR 1,288,400.-), evidence of which is given by a bank certificate to the undersigned notary who expressly records this statement.

#### *Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder RESOLVES to amend the paragraph 1 of Article 5.1 of the Articles of the Company ("Subscribed Share Capital"), so that it shall henceforth read as follows:

#### **" 5.1. Subscribed Share Capital.**

5.1.1 The Company's corporate capital is fixed at thirty thousand Euros (EUR 30,000.-) represented by thirty thousand (30,000) shares (parts sociales) of one Euro (EUR 1) each, all fully subscribed and entirely paid up."

There being no further business, the meeting is terminated.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2,000.-

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le deux juin,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

Aismare Limited, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 34A Station Road Potters Bar EN6 4HE Royaume-Uni, immatriculée auprès du Companies House sous le numéro 7634146, (l'«Associé Unique»);

Ici représentée par Flora Gibert, clerc de notaire, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration établie sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins d'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'il est l'Associé Unique d'une société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de «Aismare Lux Holdings» ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176544 et constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 avril 2013, publié le 28 mai 2013 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1254 page 60153 (ci-après désignée comme la «Société»). Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois le 11 novembre 2013 suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié le 21 décembre 2013 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3264 page 156669.

Le capital social de la Société s'élève actuellement à vingt-huit mille quatre cent quatre-vingt-quatorze Euros (EUR 28.494,-) représenté par vingt-huit mille quatre cent quatre-vingt-quatorze (28.494) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

L'Associé Unique, dûment représenté comme décrit ci-dessus, a reconnu être dûment informé des résolutions à prendre, a décidé de voter sur tous les points de l'agenda reproduit ci-après:

a. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de mille cinq cent six Euros (EUR 1.506,-) de manière à le porter de son montant actuel de vingt-huit mille quatre cent quatre-vingt-quatorze Euros (EUR 28.494,-) à trente mille Euros (EUR 30.000,-) par la création et l'émission de mille cinq cent six (1.506) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), avec une prime d'émission d'un montant total de un million deux cent quatre-vingt-six mille huit cent quatre-vingt-quatorze Euros (EUR 1.286.894,-);

b. Souscription et libération intégrale des Nouvelles Parts Sociales avec une prime d'émission par apport en numéraire de l'Associé Unique de la Société;

c. Modification subséquente du paragraphe 1 de l'article 5.1 des statuts de la Société («Capital Souscrit et Libéré»); et

d. Divers.

En conséquence et sur base de l'agenda repris ci-dessus, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de mille cinq cent six Euros (EUR 1.506,-) de manière à le porter de son montant actuel de vingt-huit mille quatre cent quatre-vingt-quatorze Euros (EUR 28.494,-) à trente mille Euros (EUR 30.000,-) par la création et l'émission de mille cinq cent six (1.506) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, avec une prime d'émission d'un montant total de un million deux cent quatre-vingt-six mille huit cent quatre-vingt-quatorze Euros (EUR 1.286.894,-).

*Souscription - Paiement*

Ces faits exposés, l'Associé Unique, dûment représenté comme stipulé ci-dessus, déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, avec une prime d'émission d'un montant total de un million deux cent quatre-vingt-six mille huit cent quatre-vingt-quatorze Euros (EUR 1.286.894,-).

La partie comparante déclare que les Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, ainsi que la prime d'émission d'un montant total de un million deux cent quatre-vingt-six mille huit cent quatre-vingt-quatorze Euros (EUR 1.286.894,-) ont été entièrement libérées en numéraire par l'Associé Unique et que la Société a dès à présent à sa disposition le montant total de un million deux cent quatre-vingt-huit mille quatre cent Euros (EUR 1.288.400,-), preuve ayant été donnée par le biais d'un certificat bancaire au notaire instrumentant qui enregistre expressément ce constat.

*Seconde résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique DECIDE de modifier le premier paragraphe de l'article 5.1 des Statuts de la Société («Capital Souscrit et Libéré»), qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1. Capital Souscrit et Libéré.**

5.1.1 Le capital social est fixé à trente mille Euros (EUR 30.000,-) représenté par trente mille (30.000) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à deux mille Euros.

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE notarié, dressé et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 4 juin 2014. Relation: LAC/2014/25855. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2014107326/140.

(140129100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

**AMT Capital Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 161.326.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-sixth day of June.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

THERE APPEARED:

Mr. Pierre MASSEHIAN, lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting as proxy-holder of the Company (as defined below) pursuant to two resolutions of the board of directors of the Company respectively dated 28 May 2014 and 10 June 2014.

Copies of the minutes of the board of directors, having been signed "ne varietur" by the appearing person and by the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in his said capacity, declared and requested the notary to act that:

I. The Company has been incorporated under the name of "AMT CAPITAL HOLDINGS S.A." on June 1<sup>st</sup>, 2011 by virtue of a deed of the undersigned notary, published at the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1949 of August 24<sup>th</sup>, 2011 and has its registered office at 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg and is registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 161.326 (the "Company").

II. The share capital of the Company amounts to USD 41,396,740 (forty-one million three hundred ninety-six thousand seven hundred forty United States Dollars) consisting in 4,139,674 (four million one hundred thirty-nine thousand six hundred seventy-four) ordinary shares having a nominal value of USD 10 (ten United States Dollars) each).

III. According to article 5 paragraph 2 of the articles of association of the Company, the current authorized capital is fixed at USD 74,107,900 (seventy-four million one hundred seven thousand nine hundred United States Dollars) and article 5 paragraph 2 of the articles of association of the Company allows the board of directors to increase the share capital of the Company within the limits of the authorized capital.

IV. According to the resolutions adopted by the board of directors of the Company on 28 May 2014, the board of directors of the Company resolved to proceed with an increase of the share capital of the Company (the "First Capital Increase") in an amount of USD 2,695,640 (two million six hundred ninety-five thousand six hundred forty United States Dollars) by the issuance of 269,564 (two hundred sixty-nine thousand five hundred sixty-four) shares (the "Shares Issued during the First Capital Increase"), being specified that the Shares Issued during the First Capital Increase are subscribed and the First Capital Increase is effective as of the date of receipt of the amount of USD 2,695,640 (two million six hundred ninety-five thousand six hundred forty United States Dollars) on the bank account of the Company.

V. According to the resolutions adopted by the board of directors of the Company on 28 May 2014, the board of directors of the Company further resolved that AmTrust Financial Services Inc. and American Capital Acquisition Investments S.A. (the "Subscribers") shall each subscribe for 134,782 (one hundred thirty-four thousand seven hundred eighty-two) Shares Issued during the First Capital Increase.

VI. The Shares Issued during the First Capital Increase have been entirely subscribed and paid in by the Subscribers as here-above stated in consideration for an aggregate cash contribution amounting to USD 2,695,640 (two million six

hundred ninety-five thousand six hundred forty United States Dollars). The accuracy of this subscription was evidenced to the undersigned notary by a bank statement issued by ING as of 28 May 2014, which having been signed “ne varietur” by the appearing party and by the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

VII. The amount of USD 2,695,640 (two million six hundred ninety-five thousand six hundred forty United States Dollars) was as at the time of the First Capital Increase at the free disposal of the Company as it has been evidenced to the undersigned notary.

VIII. According to the resolutions adopted by the board of directors of the Company on 10 June 2014, the board of directors of the Company resolved to proceed with an increase of the share capital of the Company (the “Second Capital Increase”) in an amount of USD 2,786,020 (two million seven hundred eighty-six thousand twenty United States Dollars) by the issuance of 278,602 (two hundred seventy-eight thousand six hundred two) shares (the “Shares Issued during the Second Capital Increase”), being specified that the Shares Issued during the Second Capital Increase are subscribed and the Second Capital Increase is effective as of the date of receipt of the amount of USD 2,786,020 (two million seven hundred eighty-six thousand twenty United States Dollars) on the bank account of the Company.

IX. According to the resolutions adopted by the board of directors of the Company on 10 June 2014, the board of directors of the Company further resolved that the Subscribers shall each subscribe for 139,301 (one hundred thirty-nine thousand three hundred one) Shares Issued during the Second Capital Increase.

X. The Shares Issued during the Second Capital Increase have been entirely subscribed and paid in by the Subscribers as here-above stated in consideration for an aggregate cash contribution amounting to USD 2,786,020 (two million seven hundred eighty-six thousand twenty United States Dollars). The accuracy of this subscription was evidenced to the undersigned notary by a bank statement issued by ING as of 12 June 2014, which having been signed “ne varietur” by the appearing party and by the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

XI. The amount of USD 2,786,020 (two million seven hundred eighty-six thousand twenty United States Dollars) was as at the time of the Second Capital Increase at the free disposal of the Company as it has been evidenced to the undersigned notary.

XII. As a consequence of the First Capital Increase and the Second Capital Increase, the board of directors of the Company resolved to amend article 5 paragraphs 1 and 2 of the articles of association of the Company, which shall henceforth be read as follows:

“ **Art. 5.** The subscribed capital of the Company is set at USD 46,878,400 (forty-six million eight hundred seventy-eight thousand four hundred United States Dollars) represented by 4,687,840 (four million six hundred eighty-seven thousand eight hundred forty) shares (the “Shares”) with a nominal value of USD 10 (ten United States Dollars) each, which have been entirely paid up.

The authorized capital is set at USD 68,626,240 (sixty-eight million six hundred twenty-six thousand two hundred forty United States Dollars) represented by 6,862,624 (six million eight hundred sixty-two thousand six hundred twenty-four) Shares with a nominal value of USD 10 (ten United States Dollars) each. The board of directors is authorized during a period expiring five years after the date of publication of the deed of incorporation of the Company to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorized capital.”

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at four thousand eight hundred Euros (EUR 4,800.-).

#### Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said appearing person has signed together with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la version en langue française du texte qui précède.**

L’an deux mille quatorze, le vingt-sixième jour de juin.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

Maître Pierre MASSEHIAN, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de la Société (telle que définie ci-dessous) en vertu de deux résolutions du conseil d’administration de la Société respectivement datée du 28 mai 2014 et du 10 juin 2014.

Des copies des procès-verbaux du conseil d'administration, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Le 1<sup>er</sup> juin 2011, la Société a été constituée sous la dénomination sociale de «AMT CAPITAL HOLDINGS S.A.» par un acte passé devant le notaire soussigné, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1949 du 24 août 2011, a son siège social au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et est immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 161.326 (la «Société»).

II. Le capital social de la Société s'élève à 41.396.740 USD (quarante-et-un millions trois cent quatre-vingt-seize mille sept cent quarante) consistant en 4.139.674 (quatre millions cent trente-neuf mille six cent soixante-quatorze) actions ordinaires d'une valeur nominale de USD 10 (dix dollars américains) chacune.

III. Selon l'article 5 paragraphe 2 des statuts de la Société, le capital autorisé actuel est fixé à 74.107.900 USD (soixante-quatorze millions cent sept mille neuf cents dollars américains) et le conseil d'administration de la Société est autorisé à augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital autorisé.

IV. Selon ses résolutions prises en date du 28 mai 2014, le conseil d'administration de la Société a décidé de réaliser une augmentation du capital social de la Société (la «Première Augmentation de Capital») d'un montant de 2.695.640 USD (deux millions six cent quatre-vingt-quinze mille six cent quarante dollars américains) par l'émission de 269.564 (deux cent soixante-neuf mille cinq cent soixante-quatre) actions (les «Actions Emises lors de la Première Augmentation de Capital»), étant précisé que les Actions Emises lors de la Première Augmentation de Capital sont souscrites et la Première Augmentation de Capital est effective à compter de la date de réception du montant de USD 2.695.640 (deux millions six cent quatre-vingt-quinze mille six cent quarante dollars américains) sur le compte en banque de la Société.

V. Selon ses résolutions prises en date du 28 mai 2014, le conseil d'administration de la Société a de plus décidé que AmTrust Financial Services Inc. et American Capital Acquisition Investments S.A. (les «Souscripteurs») souscriront chacune 134.782 (cent trente-quatre mille sept cent quatre-vingt-deux) Actions Emises lors de la Première Augmentation de Capital.

VI. Les Actions Emises lors de la Première Augmentation de Capital ont été entièrement souscrites et libérées par les Souscripteurs tel que décrit ci-dessus pour un apport en numéraire total de 2.695.640 USD (deux millions six cent quatre-vingt-quinze mille six cent quarante dollars américains). La réalité de cette souscription a été prouvée au notaire instrumentant par un relevé bancaire émis par ING le 28 mai 2014, qui, après avoir été signé "ne varietur" par le comparant et le notaire, restera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité de l'enregistrement.

VII. Le montant de 2.695.640 USD (deux millions six cent quatre-vingt-quinze mille six cent quarante dollars américains) était au moment de la Première Augmentation de Capital à la libre disposition de la Société, tel que cela a été prouvé au notaire instrumentant.

VIII. Selon ses résolutions prises en date du 10 juin 2014, le conseil d'administration de la Société a décidé de réaliser une augmentation du capital social de la Société (la «Seconde Augmentation de Capital») d'un montant de 2.786.020 USD (deux millions sept cent quatre-vingt-six mille vingt dollars américains) par l'émission de 278.602 (deux cent soixante-dix-huit mille six cent deux) actions (les «Actions Emises lors de la Seconde Augmentation de Capital»), étant précisé que les Actions Emises lors de la Seconde Augmentation de Capital sont souscrites et la Seconde Augmentation de Capital est effective à compter de la date de réception du montant de 2.786.020 USD (deux millions sept cent quatre-vingt-six mille vingt dollars américains) sur le compte en banque de la Société.

IX. Selon ses résolutions prises en date du 10 juin 2014, le conseil d'administration de la Société a de plus décidé que les Souscripteurs souscriront chacun 139.301 (cent trente-neuf mille trois cent une) Actions Emises lors de la Seconde Augmentation de Capital.

X. Les Actions Emises lors de la Seconde Augmentation de Capital ont été entièrement souscrites et libérées par les Souscripteurs tel que décrit ci-dessus pour un apport en numéraire total de 2.786.020 USD (deux millions sept cent quatre-vingt-six mille vingt dollars américains). La réalité de cette souscription a été prouvée au notaire instrumentant par un relevé bancaire émis par ING le 12 juin 2014, qui, après avoir été signé "ne varietur" par le comparant et le notaire, restera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité de l'enregistrement.

XI. Le montant de 2.786.020 USD (deux millions sept cent quatre-vingt-six mille vingt dollars américains) était au moment de la Seconde Augmentation de Capital à la libre disposition de la Société, tel que cela a été prouvé au notaire instrumentant.

XII. En conséquence de la Première Augmentation de Capital et de la Seconde Augmentation de Capital, le conseil d'administration de la Société a décidé de modifier l'article 5 paragraphes 1 et 2 des statuts de la Société, qui doivent désormais être lus comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à USD 46.878.400 (quarante-six millions huit cent soixante-dix-huit mille quatre cents) représenté par 4.687.840 (quatre millions six cent quatre-vingt-sept mille huit cent quarante) actions (les «Actions») d'une valeur nominale de USD 10.- (dix dollars américains) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à USD 68.626.240 (soixante-huit millions six cent vingt-six mille deux cent quarante dollars américains) représenté par 6.862.624 (six millions huit cent soixante-deux mille six cent vingt-quatre) Actions d'une valeur nominale de USD 10 (dix dollars américains) chacune. Le conseil d'administration est autorisé pendant une période de

cinq années à compter de la date de publication de l'acte de constitution de la Société à augmenter en une ou plusieurs fois le capital social souscrit dans les limites du capital autorisé.»

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à quatre mille huit cents euros (EUR 4.800,-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. MASSEHIAN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1 juillet 2014. LAC/2014/30147. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur pd. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Référence de publication: 2014107334/173.

(140129215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

---

#### **Worms & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 150.878.

L'an deux mille quatorze, le quatre juillet.

Par-devant, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (les «Actionnaires») de la société Worms & Cie S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 25a Boulevard Grande Duchesse Charlotte, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous numéro B150878, constituée par un acte du notaire Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg le 18 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n. 446 du 2 mars 2010 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire précité le 13 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n. 1082 du 22 mai 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Catherine Noens, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Saphia Boudjani, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Les Actionnaires présents ou représentés à l'assemblée par mandataires et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont mentionnés sur la liste de présence. La liste de présence et les procurations, après avoir été signées par le notaire et les parties, resteront annexées et seront enregistrées avec le présent acte.

II.- La liste de présence montre que les 49.050.000 (quarante-neuf millions cinquante mille) actions, représentant la totalité du capital social de la Société sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») de sorte que l'Assemblée peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour qui est connu des Actionnaires.

III.- L'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Détermination de la durée d'autorisation accordée au gérant-commandité pour augmenter le capital dans les limites du Capital Autorisé;
3. Modification du point 2 de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«2. En supplément du capital social mentionné à l'article 5, §1, la société à un capital autorisé de cinquante millions neuf cent cinquante mille Euros (EUR 50.950.000,-), en vertu duquel le Commandité est autorisé, pendant une période de 5 ans, renouvelable par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société statuant aux conditions requises pour la modification des statuts, à augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinquante millions neuf cent cinquante mille Euros (EUR 50.950.000,-) pour le porter de son montant actuel de quarante-neuf millions

cinquante mille Euros (EUR 49.050.000) à cent millions d'Euros (EUR 100.000.000,-) (le «Capital Autorisé»), prime d'émission non comprise, par l'émission d'un nombre maximal de:

- (i) Cinquante mille (50.000) Actions de Commandité d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune;
- (ii) Cinquante millions neuf cent mille (50.900.000) Actions de Commanditaire d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune;

Le Commandité est autorisé à émettre des Actions de Commandité et de Commanditaire nouvelles de la Société (les «Actions») jusqu'à concurrence du Capital Autorisé en une ou plusieurs fois, à sa seule discrétion, et à accepter la souscription de telles Actions. La durée de cette autorisation peut être étendue périodiquement par décision des Actionnaires en assemblée générale statuant comme en matière de modification des présents Statuts.

Le Commandité est autorisé à déterminer les conditions de souscription de ces nouvelles actions de Commandité et/ou de Commanditaire, voire à émettre de telles Actions durant la période mentionnée ci-dessus avec ou sans prime d'émission. Le Commandité est autorisé à déterminer les conditions financières de souscription des nouvelles actions de Commandités et/ou de Commanditaire en fonction de la situation de la Société conformément à l'Article 21 ci-dessous.

A la suite de chaque émission d'Actions dans le cadre du Capital Autorisé tel que défini ci-dessus, le Commandité prendra les mesures nécessaires pour faire constater l'augmentation du capital social de la Société et la modification corrélative du présent article 5 par acte notarié et il est autorisé à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la Loi.

Le Capital Autorisé ainsi que le capital émis de la Société peuvent être augmentés ou réduits conformément aux dispositions de la Loi.»

#### 4. Divers.

Après délibération, les Actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

Les Actionnaires décident de renoncer à leurs droits de recevoir la convocation préalable afférente à la présente Assemblée, reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour, considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

##### *Deuxième résolution*

Conformément aux dispositions de la Loi, les Actionnaires décident que le gérant commandité est autorisé à augmenter le capital social de la Société pour une durée de 5 ans à compter de la date de signature du présent acte.

##### *Troisième résolution*

Les Actionnaires décident de modifier le point 2 de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«2. En supplément du capital social mentionné à l'article 5, §1, la société à un capital autorisé de cinquante millions neuf cent cinquante mille Euros (EUR 50.950.000,-), en vertu duquel le Commandité est autorisé, pendant une période de 5 ans, renouvelable par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société statuant aux conditions requises pour la modification des statuts, à augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinquante millions neuf cent cinquante mille Euros (EUR 50.950.000,-) pour le porter de son montant actuel de quarante-neuf millions cinquante mille Euros (EUR 49.050.000) à cent millions d'Euros (EUR 100.000.000,-) (le «Capital Autorisé»), prime d'émission non comprise, par l'émission d'un nombre maximal de:

- (iii) Cinquante mille (50.000) Actions de Commandité d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune;
- (iv) Cinquante millions neuf cent mille (50.900.000) Actions de Commanditaire d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.

Le Commandité est autorisé à émettre des Actions de Commandité et de Commanditaire nouvelles de la Société (les «Actions») jusqu'à concurrence du Capital Autorisé en une ou plusieurs fois, à sa seule discrétion, et à accepter la souscription de telles Actions. La durée de cette autorisation peut être étendue périodiquement par décision des Actionnaires en assemblée générale statuant comme en matière de modification des présents Statuts.

Le Commandité est autorisé à déterminer les conditions de souscription de ces nouvelles actions de Commandité et/ou de Commanditaire, voire à émettre de telles Actions durant la période mentionnée ci-dessus avec ou sans prime d'émission. Le Commandité est autorisé à déterminer les conditions financières de souscription des nouvelles actions de Commandités et/ou de Commanditaire en fonction de la situation de la Société conformément à l'Article 21 ci-dessous.

A la suite de chaque émission d'Actions dans le cadre du Capital Autorisé tel que défini ci-dessus, le Commandité prendra les mesures nécessaires pour faire constater l'augmentation du capital social de la Société et la modification corrélative du présent article 5 par acte notarié et il est autorisé à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la Loi.

Le Capital Autorisé ainsi que le capital émis de la Société peuvent être augmentés ou réduits conformément aux dispositions de la Loi.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, le bureau et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: C. NOENS, S. BOUDJANI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 juillet 2014. Relation: LAC/2014/32085. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Référence de publication: 2014107237/99.

(140127576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

**Barosa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.004.000,00.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 10-12, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 173.793.

L'an deux mille quatorze,

le deux juillet.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

la société «JAJ Immobilier», une société à responsabilité limitée constituée et existant sous le droit luxembourgeois établie et ayant son siège social au 10-12, boulevard F.D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 173 202,

ici représentée par:

la société «JAJ Consulting», une société anonyme constituée et existant sous le droit luxembourgeois établie et ayant son siège social au 10-12, boulevard F.D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 164 213,

agissant en sa qualité de gérant unique de la prédite société «JAJ Immobilier», avec pouvoir de seule signature, lequel gérant représenté aux fins des présentes par son représentant permanent, Monsieur Jacques CHAHINE, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 10-12, boulevard F.D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg.

Laquelle partie comparante, représentée comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- la société à responsabilité limitée «Barosa S.à r.l.» (ci-après dénommée «la Société»), établie et ayant son siège social au 10-12, boulevard F.D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 173 793, a été constituée suivant acte notarié dressé en date du 10 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 06 février 2013, sous le numéro 286 et page 13715;

- les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié reçu en date du 22 avril 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

- elle est la seule associée de la Société et a, par conséquent en cette qualité, pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant de NEUF MILLIONS SEPT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE EUROS (9'796'000.- EUR) pour ramener le capital social souscrit de son montant actuel de VINGT-QUATRE MILLIONS HUIT CENT MILLE EUROS (24'800'000.- EUR) à un montant de QUINZE MILLIONS QUATRE MILLE EUROS (15'004'000.- EUR), moyennant annulation et remboursement en numéraire à l'associée unique de trois mille neuf cent cinquante (3'950) parts sociales sans désignation de valeur nominale

Tous pouvoirs sont donnés au conseil de gérance de la Société pour organiser le remboursement à l'associée unique.

L'associé unique et le conseil de gérance de la Société veilleront à procéder au remboursement en préservant les droits des tiers.

*Seconde résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'article 6 des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à QUINZE MILLIONS QUATRE MILLE EUROS (15'004'000.- EUR) représenté par six mille cinquante (6'050) parts sociales sans désignation de valeur nominale, toutes se trouvant intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à mille cinq cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. CHAHINE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 04 juillet 2014. Relation: EAC/2014/9329. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014107360/54.

(140128344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

**Dalba Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 175.462.

L'an deux mil quatorze, le dix juillet.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg

A comparu:

Monsieur Fabrice LALLEMAND, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en qualité de mandataire spécial du Conseil d'Administration de la société anonyme ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 8 février 2013, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 934 du 19 avril 2013,

en vertu des pouvoirs lui conférés par réunion du Conseil d'Administration de la Société datée du 2 avril 2014.

Une copie des résolutions paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné restera annexée à l'original du présent acte pour être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant agissant en sa qualité mentionnée ci-dessus a prié le notaire d'acter les déclarations et faits suivants:

I. La Société dispose d'un capital autorisé de cent mille euros (100.000.- EUR), en vertu duquel le conseil d'administration est autorisé, pendant une période expirant le cinquième anniversaire de la publication du présent acte de modifier les présents statuts au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à émettre en une ou plusieurs fois, le cas échéant sans réserver le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants de la société, un maximum deux millions cinq cent mille actions (2.500.000) d'une valeur nominale de QUATRE CENTIMES d'euro (EUR 0,04) chacune.

II. Le capital social émis de la Société est fixé à QUARANTE MILLE EUROS (EUR 40.000.-), représenté par UN MILLION (1.000.000) d'actions d'une valeur nominale de QUATRE CENTIMES d'euros (EUR 0,04) chacune, libérées à concurrence de 25%.

III. L'alinéa 3 et suivants de l'article 5 des Statuts de la Société ont la teneur suivante:

«Par ailleurs, la Société dispose d'un capital autorisé de cent mille euros (EUR 100.000.-), en vertu duquel le conseil d'administration est autorisé, pendant une période expirant le cinquième anniversaire de la publication du présent acte de modifier les présents statuts au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à émettre en une ou plusieurs fois, le cas échéant sans réserver le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants de la société, un maximum deux millions cinq cent mille actions (2.500.000) d'une valeur nominale de QUATRE CENTIMES d'euro (EUR 0,04) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

A la suite de chaque émission d'actions réalisée dans le cadre du capital autorisé tel que défini ci-dessus, le conseil d'administration veillera à faire constater l'augmentation du capital social de la société et la modification corrélative de l'article 5 des présents statuts par acte notarié dans les délais prévu par la Loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme adapté à la modification intervenue.»

IV. Par résolutions adoptées le 29 mars 2013, le Conseil d'Administration a constaté que la somme de 30.000.- EUR a été versée afin de libérer entièrement le capital social de la Société.

Le Conseil a décidé d'augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital social autorisé à concurrence d'un montant de EUR 8 (huit euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 40.000.- (quarante mille euros) à EUR 40.008.- (quarante mille huit euros) par l'émission de deux cent deux (202) actions nouvelles et d'accepter la souscription des nouvelles actions par Monsieur Patrice Deyglun, demeurant professionnellement à L-3372 Leudelange, 21, rue Léon Laval.

Les deux cent deux (202) nouvelles actions ont été intégralement souscrites par Monsieur Patrice Deyglun et libérées intégralement en numéraire par versement en espèces avec une prime d'émission de EUR 70.792.- (soixante-dix mille sept cent quatre-vingt-douze euros) à un compte bancaire au nom de la Société, de telle sorte que la somme totale de EUR 70.800.- (soixante-dix mille huit cents euros) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.

V. Par résolutions adoptées le 3 mai 2013, le Conseil d'Administration a décidé d'augmenter le capital de la Société dans les limites du capital social autorisé d'un montant de EUR 32.- (trente-deux euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 40.008.- (quarante mille huit euros) à EUR 40.040.- (quarante mille quarante euros) par l'émission de 784 (sept cent quatre-vingt-quatre) actions nouvelles et d'accepter la souscription de 640 (six cent quarante) nouvelles actions par Monsieur Henri Decaroli, demeurant à 7, avenue Jean Jaurès, F-04200 Sisteron et de 144 (cent quarante-quatre) nouvelles actions par Biscarosse S.à r.l., ayant son siège social à L-5680 Dalheim, 6, Wenkelhiel.

Les 640 (six cent quarante) nouvelles actions ont été intégralement souscrites par Monsieur Henri Decaroli et libérées intégralement en numéraire par versement en espèces avec une prime d'émission de EUR 223.974 (deux cent vingt-trois mille neuf cent soixante-quatorze euros) à un compte bancaire au nom de la Société, de telle sorte que la somme totale de EUR 224.000.- (deux cent vingt-quatre mille euros) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.

Les cent quarante-quatre (144) nouvelles actions ont été intégralement souscrites par Biscarosse S.à r.l. et libérées intégralement en numéraire par versement en espèces avec une prime d'émission de EUR 50.394.- (cinquante mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros) à un compte bancaire au nom de la Société, de telle sorte que la somme totale de EUR 50.400.- (cinquante mille quatre cents euros) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.

VI. Par résolutions adoptées le 13 mai 2013, le Conseil d'Administration a constaté que le capital social de la Société a décidé d'augmenter le capital de la Société dans les limites du capital social autorisé d'un montant de EUR 15 (quinze euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 40.040.- (quarante mille quarante euros) à EUR 40.055.- (quarante mille cinquante-cinq euros) par l'émission de 368 (trois cent soixante-huit) actions nouvelles et d'accepter la souscription des nouvelles actions par Madame Sylvie Vervaët, demeurant à 13, avenue d'Italie, F-75013 Paris.

Les nouvelles actions ont été intégralement souscrites par Madame Sylvie Vervaët et libérées intégralement en numéraire par versement en espèces avec une prime d'émission de EUR 128.785.- (cent vingt-huit mille sept cent quatre-vingt-cinq euros) à un compte bancaire au nom de la Société, de telle sorte que la somme totale de EUR 128.800.- (cent vingt-huit mille huit cents euros) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.

VII. Par résolutions adoptées le 4 décembre 2013, le Conseil d'Administration a constaté que le capital social de la Société a décidé d'augmenter le capital de la Société dans les limites du capital social autorisé d'un montant de EUR 2.- (deux euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 40.055.- (quarante mille cinquante-cinq euros) à EUR 40.057.- (quarante mille cinquante-sept euros) par l'émission de 57 (cinquante-sept) actions nouvelles et d'accepter la souscription des nouvelles actions par Liaoshi S.A., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue.

Les nouvelles actions ont été intégralement souscrites par Liaoshi S.A. et libérées intégralement en numéraire par versement en espèces avec une prime d'émission de EUR 19.998.- (dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros) à un compte bancaire au nom de la Société, de telle sorte que la somme totale de EUR 20.000.- (vingt mille euros) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.

VIII. Par résolutions adoptées le 17 janvier 2014, le Conseil d'Administration a constaté que le capital social de la Société a décidé d'augmenter le capital de la Société dans les limites du capital social autorisé d'un montant de EUR 46 (quarante-six euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 40.057.- (quarante mille cinquante-sept euros) à EUR 40.103.- (quarante mille cent trois euros) par l'émission de 1.154 (mille cent cinquante-quatre) actions nouvelles et d'accepter la souscription des nouvelles actions par Solanis S.A., ayant son siège social à L-7243 Bereldange, 66, rue du Dix Octobre.

Les nouvelles actions ont été intégralement souscrites par Solanis S.A. et libérées intégralement en numéraire par versement en espèces avec une prime d'émission de EUR 403.954 (quatre cent trois mille neuf cent cinquante-quatre euros) à un compte bancaire au nom de la Société, de telle sorte que la somme totale de EUR 404.000.- (quatre cent quatre mille euros) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.

IX. Par résolutions adoptées le 28 janvier 2014, le Conseil d'Administration a constaté que le capital social de la Société a décidé d'augmenter le capital de la Société dans les limites du capital social autorisé d'un montant de EUR 11 (onze euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 40.103.- (quarante mille cent trois euros) à EUR 40.114.- (quarante

mille cent quatorze euros) par l'émission de 286 (deux cent quatre-vingt-six) actions nouvelles et d'accepter la souscription des nouvelles actions par Aconcagua SPF, ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy.

Les nouvelles actions ont été intégralement souscrites par Aconcagua SPF et libérées intégralement en numéraire par versement en espèces avec une prime d'émission de EUR 99.989.- (quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-neuf euros) à un compte bancaire au nom de la Société, de telle sorte que la somme totale de EUR 100.000.- (cent mille euros) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.

X. Par résolutions adoptées le 3 mars 2014, le Conseil d'Administration a constaté que le capital social de la Société a décidé d'augmenter le capital de la Société dans les limites du capital social autorisé d'un montant de EUR 6 (six euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 40.114.- (quarante mille cent quatorze euros) à EUR 40.120.- (quarante mille cent vingt euros) par l'émission de 143 (cent quarante-trois) actions nouvelles et d'accepter la souscription des nouvelles actions par Aconcagua SPF, ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy.

Les nouvelles actions ont été intégralement souscrites par Aconcagua SPF et libérées intégralement en numéraire par versement en espèces avec une prime d'émission de EUR 49.994.- (quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-quatorze euros) à un compte bancaire au nom de la Société, de telle sorte que la somme totale de EUR 50.000.- (cent mille euros) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.

XI. Par résolutions adoptées le 28 mars 2014, le Conseil d'Administration a constaté que le capital social de la Société a décidé d'augmenter le capital de la Société dans les limites du capital social autorisé d'un montant de EUR 17 (dix-sept euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 40.120.- (quarante mille cent vingt euros) à EUR 40.137.- (quarante mille cent trente-sept euros) par l'émission de 416 (quatre cent seize euros) actions nouvelles et d'accepter la souscription des nouvelles actions par Aconcagua SPF, ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy.

Les nouvelles actions ont été intégralement souscrites par Aconcagua SPF et libérées intégralement en numéraire par versement en espèces avec une prime d'émission de EUR 145.583 (cent quarante-cinq mille cinq cent quatre-vingt-trois) à un compte bancaire au nom de la Société, de telle sorte que la somme totale de EUR 145.600.- (cent quarante-cinq mille six cents euros) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.

XII. Suite aux augmentations de capital mentionnées ci-dessus, l'article 5, alinéa 1 des Statuts de la Société sera modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

"Le capital social souscrit s'élève à EUR 40.137.- (quarante mille cent trente-sept euros) représenté par 1.003.410 (un million trois mille quatre cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 0,04.- (quatre centimes d'euros) chacune.»

#### Dépenses

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la Société en raison de la présente augmentation de capital, sont évalués à EUR 5.000.-

Dont acte et fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. LALLEMAND et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 juillet 2014. Relation: LAC/2014/32912. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Référence de publication: 2014107483/153.

(140129063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

---

### **Central Africa Growth SICAR, S.A., Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 87.247.

In the year two thousand fourteen,

On the thirtieth day of June,

Before Maître Carlo GOEDERT, notary residing in Dudelange (Luxembourg),

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of the Company established in Luxembourg under the denomination of "CENTRAL AFRICA GROWTH SICAR, S.A.", (hereinafter referred to as «the Company»), having its registered office at 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, R.C.S. Luxembourg number B 87 247,

incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, then notary residing in Mersch, dated May 08<sup>th</sup>, 2002, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 889 of June 11<sup>th</sup>, 2002;

the articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, then notary residing in Grevenmacher, dated 31<sup>st</sup> December 2012, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 658 of March 18<sup>th</sup>, 2013.

The Meeting was presided by Duncan Christopher SMITH, employee, residing professionally in Munsbach

The chairman appointed as secretary Elena Angelova METODIEVA, employee, residing professionally in Munsbach.

The Meeting elected as scrutineer Aleksandar VUKOTIC, employee, residing professionally in Munsbach.

The chairman declared and requested the undersigned notary to state:

I. that the shareholders and the number of shares of the Company held by them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. That it appears from the attendance list, that 595.653,76 shares of the Company with no par value representing 54,97% of the variable capital of the Company are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been informed before the Meeting.

III. that the shareholders have been duly convened by registered letter sent on June 20<sup>th</sup>, 2014 to each shareholder of the Company pursuant to the articles of association of the Company.

IV. That the agenda of the Meeting is the following:

#### *Agenda*

1. Extension of the duration of the Company by a period of twelve (12) months from the eleven years and six months anniversary of the Closing Date i.e. until July 31<sup>st</sup> 2015.

2. Amendment of article 2 of the articles of incorporation of the Company.

V. These facts having been exposed and recognized as true by the Meeting, the Meeting discusses the items on the agenda. After deliberation, the chairman puts to the vote the following resolutions, which have been adopted unanimously:

#### *First resolution*

The Meeting resolves, in accordance with article 2 of the articles of incorporation to extend the duration of the Company by a period of twelve (12) months from the eleven years and six months anniversary of the Closing Date i.e. until July 31<sup>st</sup>, 2015.

#### *Second resolution*

The Meeting resolves to amend article 2 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

“ **Art. 2.** The Company is established for a period of twelve years and six months from the Closing Date (being the date on which the initial offering period terminates), unless the shareholders shall have, no later than thirty days prior to July 31<sup>st</sup>, 2015, agreed under the conditions of article 26 hereof that the term of the Company be extended to a specified date after July 31<sup>st</sup>, 2015. At the end of the twelve years and six months period (or the extended period as may be determined by the shareholders) and unless an anticipated dissolution has been resolved, the Company will redeem all outstanding shares on such date. The Company may at any time after the Investment Period be dissolved by a resolution which is adopted by the shareholders under the conditions set out in article 26 hereof. Before the end of the Investment Period the Company may only be dissolved by the unanimous consent of the shareholders unless otherwise required by law. Notwithstanding the two preceding sentences, the Company may at any time be dissolved by a resolution of the shareholders under the conditions set out in article 26 hereof, if the minimum subscriptions, as may from time to time be determined by the Board, are not reached. This article may not be amended by a shareholders' vote except by unanimous consent.”.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be paid by the corporation are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1200.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed at 11:45 o'clock.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notary deed was drawn up in Munsbach, on the day named at the beginning of this document. This deed having been read to the appearing persons, who are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons signed together with the notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze,

Le trente juin,

Pardevant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange.

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «CENTRAL AFRICA GROWTH SICAR, S.A.» (la «Société»), une société d'investissement à capital à risque ayant la forme d'une société anonyme, dont le siège social se situe à L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 87247,

constituée suivant acte du notaire Henri HELLINCKX, alors notaire de résidence à Mersch, le 8 mai 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 889, le 11 juin 2002.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 31 décembre 2012 par acte du notaire instrumentant, alors notaire de résidence à Grevenmacher, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 658, le 18 mars 2013.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Duncan Christopher SMITH, employé, demeurant professionnellement à Munsbach.

Le président désigne comme secrétaire Madame Elena Angelova METODIEVA, employée, demeurant professionnellement à Munsbach,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Aleksandar VUKOTIC, employé, demeurant professionnellement à Munsbach.

Le président expose et prie le notaire d'acter:

I. que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste ainsi que les procurations resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement;

II. qu'il résulte de cette liste de présence que 595.653,76 des actions de la Société sans valeur nominale représentant 54,97% du capital variable de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire et que la présente assemblée peut valablement délibérer sur toutes les questions à l'ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance;

III. que l'ensemble des actionnaires ont été dûment convoqués par lettre recommandée envoyée à chaque actionnaire de la Société le 20 juin 2014, conformément aux statuts de la Société;

IV. que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour*

1. Extension de la durée de la Société pour une période de douze (12) mois à compter de la période de onze ans et six mois à partir de la Date de Clôture, soit jusqu'au 31 juillet 2015.

2. Modification de l'article 2 des statuts de la Société.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour. Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes qui ont été adoptées à l'unanimité:

*Première résolution*

L'Assemblée décide, en vertu de l'article 2 des statuts de la Société, d'étendre la durée de la Société pour une période de douze (12) mois à compter de la période de onze ans et six mois à partir de la Date de Clôture, soit jusqu'au 31 juillet 2015.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société dont la teneur est désormais la suivante:

« **Art. 2.** La Société est constituée pour une durée de douze ans et six mois à compter de la Date de Clôture (étant la date à laquelle la période initiale d'offre prend fin) sauf si les actionnaires conviennent endéans les trente jours précédant le 31 juillet 2015 conformément aux conditions décrites à l'article 26 des statuts que la durée de la Société est prolongée jusqu'à une date postérieure au 31 juillet 2015. A la fin de cette période de douze ans et six mois (ou à la fin de la période prolongée telle qu'elle peut être convenue par les actionnaires) et sous réserve de la décision d'une dissolution anticipée, la Société rachètera toutes les actions qui seront émises à ce jour. La Société peut être dissoute à tout moment après la Période d'Investissement par décision de l'assemblée générale des actionnaires adoptée dans les conditions décrites à l'article 26 des statuts. Avant la fin de la Période d'Investissement, la Société ne peut être dissoute que par une résolution

unanime des actionnaires sauf dispositions contraires de la loi. Nonobstant les deux phrases qui précèdent, la Société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires adoptée dans les conditions décrites à l'article 26 des statuts, si le nombre minimum de souscriptions, tel qu'il est déterminé de temps à autre par le Conseil d'administration, n'est pas atteint. Cet article ne peut faire l'objet d'une modification par une décision des actionnaires sauf par un vote unanime.»

*Frais.*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou sont mis à sa charge, sont estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11:45 heures.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une traduction française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Munsbach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. SMITH, E. METODIEVA, A. VUKOTIC, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 3 juillet 2014. Relation: EAC/2014/9133. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

*Le Receveur (signé): A. SANTIONI.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 8 juillet 2014.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2014107433/141.

(140128230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

**Frun Holdco, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8550 Noerdange, 2c, Schweecherdaulerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 188.803.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh day of July.

Before Us, Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Frun Invest Real Estate SCA SICAV SIF, corporate partnership limited by shares ("Société en Commandite par Actions" (S.C.A.)) qualifying as an investment company with variable share capital ("Société d'Investissement à Capital Variable" (SICAV)), established as a specialised investment fund (Fonds d'Investissement Spécialisé (SIF)), having its registered office at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 185.500,

Hereby represented by Mr. Pierre Crasquin, private employee, residing professionally in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

By virtue of a proxy given under private seal, dated 10 July 2014;

The proxy signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the above notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which the prenamed party hereby declares to form among himself as follows:

**Art. 1. Form.** There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, pursuant to the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law"), Article 1832 of the Civil Code and by the present articles of association (the "Articles").

The Company may at any time be composed of one or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as the providing of loans and granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also utilize its funds to invest in real estate and, provided such investment is ancillary to or related to the acquisition, holding, administration, development and management of the undertaking forming part of the group of the Company, the Company may invest in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and may privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may regard as useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 3. Name.** The name of the Company is "Frun Holdco".

**Art. 4. Duration.** The duration of the Company is unlimited.

**Art. 5. Registered office.** The registered office of the Company is established in the municipality of Beckerich (Grand-Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by decision of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by a decision of the shareholders' meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board, as defined in Article 12 of these Articles, may also establish branches and subsidiaries, whether in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

In the event that the Manager or, as the case may be, the Board, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager or, as the case may be, by the Board.

**Art. 6. Share Capital.** The issued share capital of the Company is set at thirty thousand five hundred euros (EUR 30,500.-), divided into thirty thousand five hundred (30,500) ordinary shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

**Art. 7. Amendment of the share capital.** The share capital may at any time be amended by a decision of the sole shareholder or by a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

**Art. 8. Rights and obligations attached to the shares.** Subject to any other provisions which may be set forth by these Articles in respect of specific categories of shares, each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

If the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises all powers which are granted by the 1915 Law and the Articles to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

The creditors or successors of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 9. Indivisibility of shares.** Each share is indivisible insofar as the Company is concerned.

Co-owners must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

**Art. 10. Transfer of shares - Repurchase of shares.** If the Company is composed of one single shareholder, the single shareholder can transfer freely its shares.

If the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders. However, the shares may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital by application of the requirements of Articles 189 and 190 of the 1915 Law.

The Company may repurchase its own shares.

**Art. 11. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder.** The incapacity, bankruptcy or insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not have as effect to put the Company into liquidation.

**Art. 12. Management of the Company.** The Company is managed by one or several managers who need not to be shareholders.

Manager(s) are appointed and removed from office by a decision of the single shareholder or, as the case may be, by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated, the Managers are appointed for an undetermined period.

The manager(s) may be re-elected.

The manager(s) may be revoked with or without cause (*ad nutum*) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers (the "Board").

Any manager may participate in any meeting of the Board by conference call or by other similar means of communication allowing all persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

Managers may be represented at meetings of the Board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept, provided however that at least two managers must be present in person or by conference call.

Written notice of any meeting of the Board must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the minutes of the meeting.

The convening notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication, as well as by a waiver expressly given by all managers present or represented at the meeting of the Board, as transcribed into the minutes of the meeting.

A convening notice will not be required for a Board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide appointing managers of different classes. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the meeting and the managers shall be identified with respect to the class they belong.

The Board can only act or deliberate validly if a majority of the managers in office are present or represented.

Decisions of the Board are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by representation). In the event however the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers, any resolutions of the Board may only be validly taken if they are approved by the majority of managers including at least one manager of each class.

The attendance list and the minutes of any meeting of the Board shall be signed by all managers present or represented at such meeting.

The Board may also unanimously pass resolutions on one or several similar documents by circular resolutions when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. Circular resolutions may be executed in counterparts.

Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

**Art. 13. Events affecting the managers.** The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not have as effect to put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

**Art. 14. Liability of the managers.** No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

**Art. 15. Representation of the Company.** The Company will be bound by the sole signature of the manager, in the case of a sole manager, and in the case of a Board, by the joint signature of two managers, provided however that in the event the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers, the Company will only be validly bound by the joint signature of managers including at least one manager of each class (including by way of representation).

In any event, the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the manager, in the case of a sole manager, or, in the case of a Board, by the single or joint signature of any person(s) to whom such signatory powers shall have been delegated by the Board.

**Art. 16. General meetings of shareholders.** As long as the Company is composed of a sole shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

In accordance with Article 200-1 of the 1915 Law, Articles 194 to 196 and 199 of the 1915 Law are not applicable to that situation.

In case the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders.

An annual general meeting of shareholders approving the annual accounts shall be held annually within six (6) months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

**Art. 17. Decisions of the shareholders.** Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's shares. Change of nationality of the Company requires unanimity.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The decisions of the single shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders are documented in writing and are kept at the registered office of the Company.

The documents evidencing the votes cast in writing as well as the proxies are attached to the minutes.

**Art. 18. Financial year.** The financial year begins on the first January of each year and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 19. Annual accounts.** At the end of each financial year, the Company's annual accounts are established by the manager or, as the case may be, the Board. The manager, in the case of a sole manager, or, as the case may be, the Board, prepares a general inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder or his/her/its attorney-in-fact carrying a written proxy may obtain at the Company's registered office communication of the said inventory and balance sheet.

**Art. 20. Allocation of profits.** The credit balance of the Company stated in the annual inventory, after deduction of overhead, depreciation and provisions represents the net profit of the financial year.

Five percent (5%) of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital.

The remaining profit is allocated by resolution of the shareholder(s), as the case may be.

Notwithstanding the preceding provisions, the manager, in the case of a sole manager or, as the case may be, the Board, may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the year on the basis of a statement of accounts showing (i) that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed where applicable, realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles (ii) and that any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

**Art. 21. Dissolution - liquidation.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or one of the shareholders.

The liquidation of the Company shall be decided by the single shareholder or by shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

In case of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried on by one or several liquidators who may, but need not be shareholders, appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, who shall determine their powers and their compensation.

**Art. 22. Matters not provided.** All matters not specifically governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

#### *Subscription and Payment*

The Articles having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amount mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital (EUR)	Number of ordinary shares	Amount paid-in (EUR)
Frun Invest Real Estate SCA SICAV SIF . . . . .	30,500.-	30,500.-	30,500.-
Total: . . . . .	30,500.-	30,500.-	30,500.-

All the shares have been fully subscribed and totally paid up by the above named shareholder so that the amount of thirty thousand five hundred euros (EUR 30,500.-), is from this day on at the free disposal of the Company.

Evidence of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in Article 183 of the 1915 Law, have been complied with.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately one thousand eighty euro (EUR 1,080.-).

*Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolved to set at one (1) the number of managers.

The sole shareholder resolved to appoint the following manager for an unlimited duration, with the powers set forth in Article 12 of the Articles:

- Mr. Hubert De Vos, private employee, a Belgian citizen, born on 12 October 1960 in Willebroek, Belgium, with professional address at Hoogstraat 25 / B000, 9150 Kruibeke, Belgium.

*Second resolution*

The registered office shall be at 2C, Schweecherdauerstroos L-8550 Noerdange (Grand-Duchy of Luxembourg).

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolved that the first accounting period of the Company will start on the date hereof and will end on 31<sup>st</sup> December 2015 (included).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing proxy holder, the present deed is in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with the notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le onze juillet.

Par devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Frun Invest Real Estate SCA SICAV SIF, une société en commandite par actions («SCA») ayant la qualification de société d'investissement à capital variable (SICAV), établie en tant que fond d'investissement spécialisé (FIS), ayant son siège social statutaire au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, immatriculé auprès du registre du commerce et des sociétés luxembourgeois sous la référence B 185.500,

Ici représentée par Pierre Crasquin, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

en vertu d'une procuration donnée sous seing privée, datée du 10 juillet 2014.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), par l'Article 1832 du Code Civil ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession de parts sociales ou d'émission de parts sociales nouvelles.

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut également utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier et, à condition qu'un tel investissement soit accessoire ou connexe à l'acquisition, la détention, l'administration, le développement et la gestion d'une société qui fait partie du même groupe de sociétés que la Société, la Société peut investir dans des droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 3. Dénomination.** La Société prend la dénomination de "Frun Holdco".

**Art. 4. Durée.** La Société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Beckerich (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée des associés.

Le gérant ou, le cas échéant, le Conseil de gérance, comme défini à l'Article 12, peut pareillement établir des succursales et des filiales aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou, le cas échéant, le Conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le gérant ou, le cas échéant, par le Conseil de gérance de la Société.

**Art. 6. Capital social.** Le capital émis de la Société est fixé à trente mille cinq cents euros (EUR 30.500,-), divisé en trente mille cinq cents (30.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

**Art. 7. Modification du capital social.** Le capital social pourra à tout moment être modifié, moyennant une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres parts sociales.

**Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales.** Sous réserve d'autres dispositions qui pourraient faire l'objet des présents Statuts en ce qui concerne des catégories spécifiques de parts sociales, chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi de 1915 et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

**Art. 10. Cession de parts - Rachats de parts sociales propres.** Si la Société est composée d'un associé unique, ledit associé unique peut librement céder ses parts.

Si la Société est composée d'une pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, par application des prescriptions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

La Société peut racheter ses parts sociales.

**Art. 11. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé.** L'interdiction, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 12. Gérance de la Société.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise par l'associé unique ou, le cas échéant, par une décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée.

Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de Gérance (le «Conseil de gérance»).

Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les

autres et de communiquer les unes avec les autres. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne.

Les gérants peuvent être représentés aux réunions du Conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter, étant entendu qu'au moins deux gérants soient présents en personne ou par conférence téléphonique.

Une convocation écrite à toute réunion du Conseil de gérance devra être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation.

La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, ainsi que par une renonciation expresse donnée par tous les gérants présents ou représentés à la réunion du Conseil de gérance, cette renonciation étant mentionnée dans le procès-verbal de la réunion.

Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le Conseil de gérance.

L'associé unique ou le cas échéant l'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des Gérants de classes différentes. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Le Conseil de gérance ne peut agir ou délibérer valablement que si une majorité des gérants en fonction sont présents ou représentés.

Les décisions du Conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'associé unique ou l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants, toute résolution du Conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des Gérants, y inclus au moins un gérant de chaque classe.

Les listes de présence et les procès-verbaux des réunions du Conseil de gérance devront être signés par les gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le Conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dument signés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

**Art. 13. Événements affectant les gérants.** Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

**Art. 14. Responsabilité des gérants.** Aucun gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 15. Représentation de la Société.** La Société sera engagée par la signature individuelle en cas de gérant unique, et en cas d'un Conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu cependant que si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de chaque classe (y inclus par voie de représentation).

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature aura/auront été délégués par le gérant, en cas de gérant unique, ou, en cas d'un Conseil de gérance, par la signature seule ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature aura/auront été délégués par le Conseil de gérance.

**Art. 16. Assemblée générale des associés.** Tant que la Société ne comporte qu'un (1) associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ces cas, en vertu de l'Article 200-1 de la Loi de 1915, les Articles 194 à 196 ainsi que l'Article 199 de la Loi de 1915 ne sont pas applicables.

Lorsque la Société est composée de plusieurs associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale des associés.

Une assemblée générale annuelle des associés se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social au siège social de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette l'assemblée.

**Art. 17. Décisions des associés.** Les décisions collectives ne sont valablement prises pour autant que les associés possédant plus que la moitié du capital les adoptent. Cependant, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne peuvent être adoptées qu'à la majorité (en nombre) des associés possédant au moins les trois quarts des parts

sociales de la Société, sauf dispositions contraires de la Loi de 1915. Le changement de la nationalité de la Société requiert l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés lors d'une assemblée des associés, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, seront établies par écrit et tenues par la gérance au siège social de la Société.

Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites.

**Art. 18. Année sociale.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et finit le 31 décembre.

**Art. 19. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes annuels de la Société sont établis par le gérant ou, le cas échéant, par le Conseil de gérance. Le gérant ou, le cas échéant, le Conseil de gérance dresse un inventaire général comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite peut prendre connaissance desdits inventaires et bilans au siège social de la Société.

**Art. 20. Répartition des bénéfices.** Les produits de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice social.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil peut décider de payer à l'associé unique ou, le cas échéant, aux associés des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi de 1915 ou des Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés.

**Art. 21. Dissolution, liquidation.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite d'un des associés.

La liquidation de la Société sera décidée par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée des associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés selon le cas par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 22. Disposition générale.** Toutes les matières qui ne seraient pas régies par les présents Statuts seraient régies conformément à la Loi de 1915.

#### *Souscription et Paiement*

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en numéraire les montants ci après énoncés:

Associé	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts sociales	Libération (EUR)
Frun Invest Real Estate SCA SICAV SIF .....	30.500,-	30.500,-	30.500,-
Total: .....	30.500,-	30.500,-	30.500,-

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées de sorte que la somme de trente mille cinq cent euros (EUR 30.500,-), est dès à présent à la libre disposition de la Société.

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'Article 183 de la Loi de 1915, ont été respectées.

#### *Evaluations des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à mille quatre-vingt euros (EUR 1.080,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

L'associé unique prénommé, représenté par le mandataire susnommé, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide de fixer à un (1) le nombre de Gérants.

L'associé unique décide de nommer la personne suivante en tant que gérant pour une période indéterminée, avec les pouvoirs prévus à l'article 12 des Statuts:

- Monsieur Hubert De Vos, employé privé, un citoyen belge, né le 12 octobre 1960, à Willebroek, Belgique, domicilié professionnellement à Hoogstraat 25 / B000, 9150 Kruibeke, Belgique.

*Deuxième résolution*

Le siège social de la Société est établi au 2C, Schweecherdaulerstroos L-8550 Noerdange (Grand-Duché de Luxembourg).

*Troisième résolution*

L'associé unique décide que la première période comptable de la Société commencera au jour du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2015 (inclus).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même partie et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite par le mandataire de la partie comparante, connu par le notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, les présentes minutes.

Signé: CRASQUIN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 juillet 2014. Relation: LAC / 2014 / 32671. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Référence de publication: 2014107541/436.

(140128544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

**Early Birds S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 188.818.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-sixième jour du mois de juin;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Paul ROM, dirigeant de sociétés, né à Eupen (Belgique), le 16 août 1964, demeurant professionnellement à B-4700 Eupen, 38, rue de l'Industrie (Belgique),

ici représenté par Monsieur Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer par les présentes et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

**I. Nom, Durée, Objet, Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "EARLY BIRDS S.A.", (ci-après la "Société").

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

**Art. 2.** La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, brevets, savoir-faire et autre propriété intellectuelle, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, brevets, savoir-faire et autre propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, mettre en valeur ces titres, brevets, savoir-faire et autre propriété intellectuelle.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra notamment employer ses fonds à l'achat, la vente, l'échange, la location, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur sous des formes quelconques de tous droits et biens mobiliers et immobiliers, bâtis et non bâtis, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui; elle pourra encore réaliser toutes transactions, entreprises et opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilière se rattachant à directement ou indirectement à son objet.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à deux cent cinquante-cinq mille euros (EUR 255.000,-), représenté par deux mille cinq cent cinquante (2.550) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la Société.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant, si la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut excéder six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du conseil d'administration lui sont dévolus.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque forme que se soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Le registre des actions nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou toute autre manière, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme ou toute autre manière.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou bien, en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

**Art. 6.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut excéder six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées seront faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes avec l'approbation du commissaire aux comptes et en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La Société peut acquérir ses propres actions dans le cas et sous les conditions prévues par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

**Art. 12.** La loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les deux mille cinq cent cinquante (2.550) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, Monsieur Paul ROM, pré-qualifié et représenté comme dit ci-avant, et libérées entièrement par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de deux cent cinquante-cinq mille euros (EUR 255.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2015.
3. Exceptionnellement, le premier président peut être nommé par une résolution de l'actionnaire unique.

#### *Résolutions prises par l'actionnaire unique*

Et aussitôt, le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Paul ROM, dirigeant de sociétés, né à Eupen (Belgique), le 16 août 1964, demeurant professionnellement à B-4700 Eupen, 38, rue de l'Industrie (Belgique);
  - b) Monsieur Léopold DAWIR, dirigeant de sociétés, né à Eupen (Belgique), le 10 août 1954, demeurant professionnellement à B-4700 Eupen, 38, rue de l'Industrie (Belgique);
  - c) Monsieur Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 24 septembre 1958, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi;
  - d) Monsieur Jean-Marie POOS, licencié en sciences économiques, né à Uccle (Belgique), le 16 octobre 1966, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi.
3. La société à responsabilité limitée "EURAUDIT S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B; sous le numéro 42889, est nommée aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société.
4. Le siège social est établi à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi.

5. Faisant usage de la faculté offerte par la disposition spéciale, l'assemblée nomme Monsieur Paul ROM, pré-qualifié, comme président du conseil d'administration.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille cinq cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. BRAUN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1 juillet 2014. LAC/2014/30155. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Référence de publication: 2014107511/153.

(140128848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

### **ECU S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 633.100,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 187.956.

L'an deux mille quatorze, le dix-huitième jour du mois de juillet,

par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

M. François Gerber, demeurant au 19, Villa Croix Nivert, F-75015 Paris, France (ci-après, l'"Associé Unique"),

Représenté aux fins des présentes par Me Pierre-Alexandre Lechantre, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 juillet 2014.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera enregistrée.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé Unique est le seul et unique associé de ECU S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie en vertu du droit luxembourgeois, ayant son siège social à 5, rue Heienhaff, L-1736 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 187.956 et constituée le 5 juin 2014 suivant acte reçu par Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de six cent trente-trois mille cent euros (EUR 633.100,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales, avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à un montant de six cent quarante-cinq mille six cent euros (EUR 645.600,-), représenté par six mille quatre cent cinquante-six (6.456) parts sociales, avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

2. Emission de six mille trois cent trente et une (6.331) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-) chacune, à libérer entièrement et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

3. Acceptation de la souscription par M. François Gerber des six mille trois cent trente et une (6.331) nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinquante-six euros (EUR 56,-) et acceptation de la libération intégrale de ces parts sociales nouvelles par un apport en nature.

4. Modification de l'article cinq (5) des statuts de la Société, afin de refléter les points précédents de l'ordre du jour.

5. Divers.

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

126040

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de six cent trente-trois mille cent euros (EUR 633.100,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales, avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à six cent quarante-cinq mille six cent euros (EUR 645.600,-), représenté par six mille quatre cent cinquante-six (6.456) parts sociales, avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'émettre six mille trois cent trente et une (6.331) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

#### *Souscription - Paiement*

Ensuite, M. François Gerber, précité, déclare souscrire à six mille trois cent trente et une (6.331) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-).

M. François Gerber déclare libérer intégralement la valeur nominale de ces parts sociales, c'est-à-dire un montant total de six cent trente-trois mille cent euros (EUR 633.100,-), avec paiement d'une prime d'émission globale de cinquante-six euros (EUR 56,-) par un apport en nature consistant en soixante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (69.999) actions, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), qu'il détient dans Vatel Capital, une société par actions simplifiée régie par le droit français, ayant un capital social de deux cent mille euros (EUR 200.000) et ayant son siège social au 7, rue Greffulhe, 75008 Paris et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 507 646 883 (l'«Apport»).

M. François Gerber a ensuite déclaré qu'un descriptif des apports a été établi par le gérant unique de la Société, dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport d'Evaluation»).

Le Rapport d'Evaluation contient les conclusions suivantes:

«Basé sur l'analyse effectuée et décrite ci-dessus, le gérant unique est de l'avis que la valeur de l'Apport correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des six mille trois cent trente et une (6.331) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune et que la Société pourra émettre six mille trois cent trente et une (6.331) Nouvelles Parts Sociales et allouer un montant de six cent trente-trois mille cent euros (EUR 633.100) au capital social ainsi qu'un montant de cinquante-six euros (EUR 56) au compte prime d'émission.»

Le Rapport d'Evaluation, après avoir été signé ne varietur par les comparantes et par le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

M. François Gerber a déclaré encore que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

L'Associé Unique a en outre décidé d'allouer un montant de six cent trente-trois mille cent euros (EUR 633.100,-) au compte capital social de la Société ainsi qu'un montant de cinquante-six euros (EUR 56,-) au compte prime d'émission de la Société.

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les six mille trois cent trente et une (6.331) nouvelles parts sociales à M. François Gerber.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit article sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital social de la Société est fixé à six cent quarante-cinq mille six cent euros (EUR 645.600) représenté par six mille quatre cent cinquante six (6.456) parts sociales. Chaque part sociale a une valeur nominale de cent euro (EUR 100) et est entièrement libérée.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire dans les Statuts ou dans la Loi ou tout autre accord contractuel conclu entre les associés.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix de rachat de parts sociales que la Société rachèterait à ses associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux associés, ou pour affecter ces fonds à la réserve légale.

La Société peut, sans limitation, accepter des capitaux propres ou autres apports sans émettre d'actions ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut inscrire les apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de ces comptes doivent être prises par les actionnaires sous réserve de la Loi et des présents Statuts.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Dont acte, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant pré-mentionné, connu du notaire par son nom, prénom, qualité et demeure a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: P.-A. LECHANTRE, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 21 juillet 2014. Relation: DIE/2014/9345. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 22 juillet 2014.

Référence de publication: 2014107513/105.

(140128268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

**Dre Holdings Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 187.917.

In the year two thousand and fourteen, on the fourteenth day of July,

Before Us Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Ms. Lou Venturin, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

acting in the capacity as a special proxyholder of the manager and general partner of DRE Holdings Luxembourg S.C.A., a limited partnership (Société en commandite par actions) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, by a deed of Maître Léonie Grethen, prenamed, of 15 May 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, with registered office at Parc d'Activite Syrdall, 6 rue Gabriel Lippmann, L- 5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg and registered with the Luxembourg Company Register under number B 187.917 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of Maître Léonie Grethen, prenamed, of 12 June 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Articles of Association"),

by virtue of the authority conferred on her by resolutions adopted by the manager and general partner of the Company given respectively on 16 June 2014 and 14 July 2014.

A copy of such resolutions shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The said appearing person, acting in her above stated capacity, has requested the attesting notary to record the following declarations and statements:

I.- That pursuant to article 5.3 of the Articles of Association, the manager shall be authorized to increase the corporate capital of the Company, in one or several times, to a maximum amount of sixty-five million euros (EUR 65,000,000.-) (the "Authorised Share Capital") by the creation and issuance of in aggregate six billion, five hundred million (6,500,000,000) Shares, either Ordinary Shares or Preferred Shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each.

II.- That the manager,

(i) by first resolutions (the "First Resolutions") dated 16 June 2014 and in accordance with the authority conferred on it pursuant to the Articles of Association, authorised and approved the increase of the share capital by an amount of sixty-one thousand seven hundred twenty-five euros and eighty-five cents (EUR 61,725.85) plus a share premium in the amount of two million three hundred thirteen thousand seven hundred nineteen euros and nine cents (EUR 2,313,719.09) and the issue of three million eight hundred thirty-five thousand four hundred ninety-four (3,835,494) additional new Ordinary Shares and two million three hundred thirty-seven thousand ninety-one (2,337,091) additional new Preferred Shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, as set forth in the First Resolutions and fully paid by contributions in kind consisting of:

- one hundred forty-six (146) shares in AssurOne Group S.A. ("AOG") a "société par action simplifiée" governed by French Law and registered with Register of Commerce and Companies of Paris under number 478.193.386, with registered office at 4, rue Lamennais, F-75008 Paris (F) and

- a receivable held under a share purchase agreement in the aggregate amount of one million six hundred thirty-six thousand four hundred fifty-eight euros (EUR 1,636,458,-) with waiver of the existing shareholders' preferential subscription rights;

the value of the contributions in Kind is evidenced in a report established by Grant Thornton Lux Audit S.A., having its registered office in L-8308 Capellen, 89A, Pafebruch, on 16 June 2014, concluding as follows:

"Conclusion:

Based on our work, no facts came to our attention, which will make us believe that the global value of the contribution in kind is not at least corresponding to the number and the nominal value of the Company's shares to be issued, increased by the share premium",

the manager declared that the contributions in kind is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the contributions in kind to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the contributions in kind to the Company;

and

(ii) by second resolutions (the "Second Resolutions") dated 14 July 2014 and in accordance with the authority conferred on it pursuant to the Articles of Association, authorised and approved the increase of the share capital by an amount of two hundred sixty-three thousand five hundred forty-two euros and seventy-six cents (EUR 263,542.76) and the issue of twenty-six million three hundred fifty four thousand two hundred seventy-six (26,354,276) additional new Ordinary Shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, as set forth in the Second Resolutions and fully paid by contributions in cash, with waiver of the existing shareholders' preferential subscription rights.

III.- That payment of the total par value of the new shares issued has been acknowledged and confirmed by the manager of the Company, so that the Company has the total amount of three hundred twenty-five thousand two hundred sixty-eight euros and sixty-one cents (EUR 325,268.61), plus a share premium of two hundred sixty-three thousand five hundred forty-two euros and seventy-six cents (EUR 263,542.76) attached to the Preferred Shares, at its disposal.

The name of the subscribers and the number of shares subscribed and the exercise price paid is mentioned to above Resolutions dated on 16 June 2014 and 14 July 2014.

IV.- That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital, article 5.1 of the Articles of Association shall therefore be amended and shall forthwith read as follows:

" 5.1. The Company's corporate capital is set at two millions five hundred sixty-four thousand four hundred eighty-eight euros and ninety-eight euro cents (EUR 2,564,488.98) consisting of one hundred (100) GP shares (the "GP Shares"), one hundred ninety-nine millions nine hundred ninety-nine thousand seventy (199,999,070) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and fifty-six millions four hundred forty-nine thousand seven hundred twenty-eight (56,449,728) preferred shares (the "Preferred Shares" and together with the "Ordinary Shares" the "Shares"), all in registered form with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, subscribed and fully paid-up."

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately three thousand euros (EUR 3,000.-).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons' proxy holder the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons' proxy holder and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons' proxy holder, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le quinze juillet,

Par-devant Nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Mlle Lou Venturin, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg

agissant en qualité de mandataire spécial de l'associé-gérant-commandité de DRE Holdings Luxembourg S.C.A., une société en commandite par actions constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, par un acte de Maître Léonie Grethen, précitée, en date du 15 mai 2014, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, ayant son siège social au Parc d'Activite Syrdall, 6 rue Gabriel Lippmann, L- 5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre du Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187.917 (la "Société").

Les statuts de la Société de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Léonie Grethen, précitée, en date du 12 juin 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (les "Statuts"), en vertu de deux résolutions prises par l'associé-gérant-commandité de la Société données respectivement le 16 juin 2014 et le 14 juillet 2014.

Une copie desdites résolutions demeureront annexées au présent acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité susmentionnée, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations suivantes:

I. - En vertu de l'article 5.3 des Statuts, l'associé-gérant-commandité est autorisé à augmenter le capital social de la Société, en une ou plusieurs fois, d'un montant maximum de soixante-cinq millions d'euros (EUR 65.000.000.-) (le "Capital Autorisé") par la création et l'émission de six milliards cinq-cents millions (6.500.000.000) d'actions nouvelles avec une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

II.- L'associé-gérant-commandité:

(i) En vertu des premières résolutions (les "Premières Résolutions") en date du 16 juin 2014 et en conformité avec l'autorité qui lui a été conférée par les Statuts, a autorisé et approuvé l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de soixante et un mille sept cent vingt-cinq euros et quatre-vingt-cinq cents (EUR 61.725,85) ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de deux millions trois cent treize mille sept cent dix-neuf euros et neuf cents (EUR 2.313.719,09) attachée aux Actions Préférentielles et l'émission de trois millions huit cent trente cinq mille quatre cent quatre-vingt-quatorze (3.835.494) actions nouvelles Actions Ordinaires et deux millions trois cent trente sept mille quatre-vingt-onze (2.337.091) nouvelles Actions Préférentielles avec une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, souscrites comme indiqué dans les Premières Résolutions et entièrement libérées par un apport en nature consistant en:

- cent quarante-six (146) actions dans AssurOne Group S.A. ("AOG") une société par action simplifiée de droit français et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 478.193.386, ayant son siège social au 4, rue Lamennais, F-75008 Paris (F) et

- une créance détenue sous un contrat de cession d'actions d'un montant total de un million six cent trente-six mille quatre cent cinquante huit euros (EUR 1.636.458.-), avec suppression des actuels droits préférentiels de souscription des actionnaires existants,

La valeur des apports en nature a été justifiée au notaire instrumentant dans un rapport établi par Grant Thornton Lux Audit S.A., ayant son siège social à L-8308 Capellen, 89A, Pafébruch, en date du 16 juin 2014, en date du 16 juin 2014, qui conclut comme suit:

«Conclusion:

Based on our work, no facts came to our attention, which will make us believe that the global value of the contribution in kind is not at least corresponding to the number and the nominal value of the Company's shares to be issued, increased by the share premium.»

l'associé-gérant-commandité a déclaré que les apports en Nature sont libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de ces Apports en Nature à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable des apports en nature à la Société; et

(ii) en vertu des secondes résolutions (les "Secondes Résolutions") en date du 14 juillet 2014 et en conformité avec l'autorité qui lui a été conférée par les Statuts, a autorisé et approuvé l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux cent soixante trois mille cinq cent quarante deux euros et soixante-seize cents (EUR 263.542,76) et l'émission de vingt-six millions trois cent cinquante quatre mille deux cent soixante seize (26.354.276) nouvelles Actions Ordinaires avec une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, souscrites comme indiqué dans les Seconde Résolutions et entièrement libérées par un apport en numéraire, avec suppression des actuels droits préférentiels de souscription des actionnaires existants.

III.- Le paiement du pair comptable des nouvelles actions émises a été reconnue et confirmée par l'associé-gérant-commandité de la Société, de sorte que la Société a à sa disposition un montant total de trois cent vingt-cinq mille deux cent soixante huit euros et soixante et un cents (EUR 325.268,61), plus une prime d'émission de deux cent soixante trois mille cinq cent quarante deux euros et soixante-seize cents (EUR 263.542,76) attachée aux Actions Préférentielles.

Le nom des souscripteurs, le nombre d'actions souscrites et le prix d'exercice payé sont mentionnés dans les Résolutions du 16 juin 2014 et du 14 juillet 2014 précitées.

IV.- En conséquence de l'augmentation du capital émis susmentionnée, l'article 5.1 des Statuts doit être modifié et doit avoir la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à deux millions cinq cent soixante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-huit euros et quatre-vingt-dix-huit euro cents (EUR 2.564.488,98) représenté par cent (100) actions GP (les "Actions GP"), cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille soixante-dix (199.999.070) actions ordinaires (les "Actions Ordinaires"), et cinquante-six millions quatre cent quarante-neuf mille sept cent vingt-huit (56.449.728) actions préférentielles (les "Actions Préférentielles" et, ensemble avec les "Actions Ordinaires", les "Actions") toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune, souscrites et entièrement libérées."

### Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à trois mille euros (EUR 3.000.-).

### Déclaration

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du mandataire des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, le présent acte notarié a été rédigé au Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent document.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Venturin, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 juillet 2014. Relation: LAC/2014/33405. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Référence de publication: 2014107490/170.

(140128452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

### Coop Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2175 Luxembourg, 27, rue Alfred de Musset.

R.C.S. Luxembourg B 99.355.

L'an deux mille quatorze.

Le seize juillet.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COOP MANAGEMENT S.A., avec siège social à L-9051 Ettelbruck, 73, Grand-Rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 99.355 (NIN 2004 2203 018),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 janvier 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 415 du 20 avril 2004.

Le capital social s'élève à NEUF CENT MILLE EUROS (€ 900.000.-), représenté par neuf mille (9.000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-) chacune, entièrement libérées.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Raymond FRITSCH, comptable, demeurant à L-2175 Luxembourg, 27, rue Alfred de Musset,

qui désigne comme secrétaire Madame Sara SZYLAR, employée privée, demeurant professionnellement à L-2175 Luxembourg, 27, rue Alfred de Musset,

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Manuela MARAITE, employée privée, demeurant professionnellement à L-2175 Luxembourg, 27, rue Alfred de Musset.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social de la société d'Ettelbruck à Luxembourg-Ville avec modification du premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. (alinéa 1<sup>er</sup>).** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.»

2.- Décision de fixer l'adresse de la société à L-2175 Luxembourg, 27, rue Alfred de Musset.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société d'Ettelbruck à Luxembourg-Ville et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. (alinéa 1<sup>er</sup>).** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse de la société à L-2175 Luxembourg, 27, rue Alfred de Musset.  
Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: R. FRITSCH,, S. SZYLAR, M. MARAITE, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 18 juillet 2014. Relation: ECH/2014/1334. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 22 juillet 2014.

Référence de publication: 2014107450/52.

(140128295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

---

**HF Main Insight S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 187.885.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth day of June.

Before us, Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Insight Venture Partners VIII, L.P., an exempted limited partnership, incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands under number MC-71022 (the "Sole Shareholder"),

represented by Anne MAUSKE, Avocat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of HF Main Insight S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B187885, incorporated on 23 May 2014 pursuant to a deed of the undersigned notary not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Such appearing party, representing the whole share capital of the Company, requested the notary to enact the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred forty-five thousand three hundred thirty euro (EUR 145,330) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) up to one hundred fifty-seven thousand eight hundred thirty euro (EUR 157,830) by issuing one hundred forty-five thousand three hundred thirty (145,330) shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each.

The one hundred forty-five thousand three hundred thirty (145,330) shares have been subscribed by the Sole Shareholder for a price of one hundred forty-five thousand three hundred thirty euro (EUR 145,330).

The shares so subscribed by the Sole Shareholder have been fully paid up by a contribution in cash. Proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of one hundred forty-five thousand three hundred thirty euro (EUR 145,330) shall be entirely allocated to the share capital.

### *Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The Company’s share capital is set at one hundred fifty-seven thousand eight hundred thirty euro (EUR 157,830), represented by one hundred fifty-seven thousand eight hundred thirty (157,830) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.”

### *Costs and expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

### *Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L’an deux mille quatorze, le vingt-cinq juin.

Par-devant nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Insight Venture Partners VIII, L.P., une exempted limited partnership constituée et existant selon les lois des Iles Caïman, ayant son siège social au Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïman, immatriculée auprès du Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands sous le numéro MC-71022 (l’«Associé Unique»),

représentée par Anne MAUSKE, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d’enregistrement.

Laquelle partie comparante est l’associé unique de HF Main Insight S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B187885, constituée le 23 mai 2014 en vertu d’un acte reçu par le notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Laquelle partie comparante, représentant l’intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d’acter les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

L’Associé Unique décide d’augmenter le capital social de la Société d’un montant de cent quarante-cinq mille trois cent trente euros (EUR 145.330) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à cent cinquante-sept mille huit cent trente euros (EUR 157.830) par l’émission de cent quarante-cinq mille trois cent trente (145.330) parts sociales d’une valeur nominale unitaire d’un euro (EUR 1).

Les cent quarante-cinq mille trois cent trente (145.330) parts sociales ont été souscrites par l’Associé Unique pour un prix de cent quarante-cinq mille trois cent trente euros (EUR 145.330).

Les parts sociales ainsi souscrites par l’Associé Unique ont été intégralement libérées par voie d’apport en numéraire. Les documents justifiant de l’existence et de la valeur de cet apport ont été présentés au notaire soussigné.

L’apport global d’un montant de cent quarante-cinq mille trois cent trente euros (EUR 145.330) est intégralement affecté au capital social de la Société.

### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l’Associé Unique décide de modifier l’article 5.1 des statuts de la Société qui sera désormais rédigé comme suit:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à cent cinquante-sept mille huit cent trente euros (EUR 157.830), représenté par cent cinquante-sept mille huit cent trente (157.830) parts sociales d’une valeur nominale unitaire d’un euro (EUR 1).»

126047

*Frais et dépenses*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de cette même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

L'acte ayant été lu à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ladite mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. MAUSKE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1 juillet 2014. LAC/2014/30123. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur pd. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Référence de publication: 2014107620/104.

(140128564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

**ULB Consult, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 56, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 145.741.

L'an deux mille quatorze, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

A comparu:

Monsieur Ulrich BINNINGER, employé, né à Trèves (Allemagne) le 30 août 1966, demeurant professionnellement à L-8035 Strassen 19, rue des Lilas.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul associé de la société à responsabilité limitée «ULB Consult», avec siège social à L-8035 Strassen, 19, rue des Lilas, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 145.741, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Decker, de résidence à Luxembourg, en date du 6 avril 2009, publié au Mémorial C, numéro 910 du 29 avril 2009,

ici représenté par Madame Francine MAY, juriste, demeurant professionnellement à L-9087 Ettelbruck, 2, place de l'Hôtel de Ville,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Strassen 9 juillet 2014, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui,

a requis le notaire instrumentant de documenter la résolution suivante:

*Unique résolution*

L'associé unique décide de transférer le siège social de Strassen à L-2633 Senningerberg, 56, route de Trèves et de modifier l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la Commune de Niederanven. Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune, par simple décision du ou des gérant(s)."

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 640,- EUR.

*Déclaration des comparants*

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/ droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire par nom, prénoms usuels, états et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Francine MAY, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 16 juillet 2014. Relation: DIE/2014/9121. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur pd (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 22 juillet 2014.

Référence de publication: 2014107198/45.

(140128072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

---

**FDM Investment Corporation Soparfi, Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 47.604.

Par la présente, je tiens à vous faire part de ma démission en tant qu'administrateur au sein de FDM Investment Corporation Soparfi, S.A. en date de ce jour, le 07 juillet 2014.

Differdange, le 07 juillet 2014.

Victor DA CRUZ.

Référence de publication: 2014106637/10.

(140127922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

---

**FEC Lux Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 173.469.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société FEC Lux Holdco S.à r.l*

Référence de publication: 2014106638/10.

(140126888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

---

**Fidra S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 61.606.

Le Bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014106644/10.

(140126981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

---

**Clearsight Turnaround Fund II GP, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 161.071.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 Juillet 2014.

Duncan Smith

*Mandataire*

Référence de publication: 2014107408/13.

(140128755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

---